
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

14 OCTOBRE 2014

ENTENTE ENTRE LE PARLEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ET
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

—

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ MIXTE EN SA XXIVÈME SESSION, BRUXELLES,
OCTOBRE 2014

—

Les délégations du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Assemblée Nationale du Québec, réunies au sein du Comité mixte, ont tenu à Bruxelles, du 13 au 16 octobre 2014, leur XXIV^{ème} session sous la Présidence de M. Jean-Charles Luperto, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que de Monsieur Alexandre Iracà, Vice-président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne (DANRWB) et Madame Véronique Hivon, Vice-présidente de la DANRWB.

Les deux délégations ont procédé à un échange d'informations sur la situation politique et institutionnelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Québec. Elles ont ensuite établi le bilan de la coopération entre les deux entités et entendu dans ce cadre l'exposé de Madame Viviane Perin, chef du pupitre des relations bilatérales avec l'Amérique du Nord de Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Le Comité a, par la suite, abordé les thèmes des Maisons de justice et de l'accès à la justice ainsi que de l'accompagnement en fin de vie.

En matière de Maisons de justice et d'accès à la justice, le Comité a pu compter sur l'expertise de Mme Annie Devos, Directrice générale des Maisons de justice. Ses travaux ont également été enrichis par une rencontre avec l'équipe de la Maison de justice de Liège et de sa Directrice, Mme Michaëlle Masuir.

Mesdames Isabelle de Cartier, Directrice et Eleonore Grislis, psychologue clinicienne, de l'asbl « palliabru - Association pluraliste des soins palliatifs de la Région de Bruxelles-Capitale » ont été auditionnées dans le cadre des travaux relatifs à l'accompagnement en fin de vie.

A l'invitation de la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, trois acteurs importants de la loi relative à l'euthanasie du 28 mai 2002 et de la loi du 28 février 2014 modifiant la loi du 28 mai 2002 en vue d'étendre l'euthanasie aux mineurs ont témoigné : M. Philippe Mahoux et M. Jacques Brotchi, sénateurs, ainsi que M. Francis Delpérée, député fédéral.

Le Comité s'est en outre entretenu avec le Dr Dominique Lossignol, de l'association « Droit de mourir dans la dignité ».

Au terme de ses travaux, le Comité a adopté la présente résolution relative à l'accès à la justice :

Considérant que la notion d'accès à la justice et celle d'Etat de droit sont indissociables,

Se référant aux travaux de l'Organisation Internationale de la Francophonie de mai 2009 selon lesquels « *la diversité juridique et, de manière plus spécifique, la « mixité des systèmes juridiques qui s'appuie sur les contextes locaux » favorisent l'appropriation du droit par les populations* »,

Vu la « *Déclaration de Paris* » du 14 février 2008, adoptée par la Conférence des ministres francophones de la Justice sur la création de modes alternatifs de résolution des conflits,

Considérant les travaux en cours au sein de la Commission politique de l'Assemblée Parlementaire de la francophonie relatifs à « *l'accès à la justice dans l'espace francophone : le rôle des parlements* »,

Considérant l'objectif de « *promouvoir et développer des modes alternatifs de règlements des différents* » inscrit dans le plan stratégique 2010-2015 du ministère de la Justice du Québec, et les missions remplies par les Maisons de justice de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Le Comité mixte de coopération parlementaire entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée nationale du Québec :

Encourage la défense, au sein de la Commission politique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, d'une définition pluridimensionnelle de l'accès à la justice comprenant :

- l'utilisation de méthodes alternatives de résolution de conflits ;
- la possibilité pour tout justiciable « *d'accéder à l'information juridique et à la justice* ».

Recommande à leurs gouvernements respectifs d'adopter :

- une définition pluridimensionnelle de l'accès à la justice intégrant à tout le moins ces critères
- une grille d'évaluation de l'accès à la justice comprenant les dimensions suivantes : accessibilité, dont financière, disponibilité, utilité et compréhension.

Ont participé aux travaux :

Pour la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : M. Jean-Charles Luperto Président du Parlement, Mme Caroline Désir, députée, Mme Françoise Bertieaux, députée, Présidente de groupe, M. Bruno Lefebvre, député, M. Dimitri Fourny, troisième Vice-Président du Parlement, M. François Bellot, député, Mme Muriel Targnion, députée, M. Pierre-Yves Jeholet, député, M. Xavier Baeselen, Secrétaire général, Mme Viviane Gérard, directrice générale, M. Bruno Gevaert, 1er conseiller de direction, M. Ferdinand Morsa, 1er conseiller, M. Nicolas Sonville, attaché, M. Thierry Vanderhaege chargé en communication et Mme Sophie Charlier, 1ère assistante.

Pour la délégation de l'Assemblée nationale du Québec : M. Alexandre Iracà, Vice-président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les

relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne (DANRWB), Mme Véronique Hivon, Vice-Présidente de la DANRWB, M. Marc

H. Plante, député, M. Dave Turcotte, député et Mme Laurence Gaboury, conseillère